

Image not found or type unknown



Comment recuperer nos droit aux prestations

Par **nous60**, le **04/07/2008 à 20:00**

bonjour rnje viens de m'inscrire sur votre forumrnvoila nous avons ete victimes d'un rapted'enfants par la mere des 4 enfants de mon mari rnnous avons portee plaintes au procureur rnde la la caf nous a suspendue tous nos droitrna ce jour nous avons pue recuperer les 4 enfants en se battants rnnous avons communiquer tous les papiers a la caf ainsi le jugements et tous ce qu'il fautrnmais la caf ne nous a toujours pas remis en place nos droits rnnous vivons avec 393 euro et 6 enfants rnque faut il faire et ou se renseigner pour recuperer nos droit sachant que la caf s'en fou totalementrnmerci de votre reponses rnaidez nous rnmerci d'avances

Par **Marion2**, le **04/07/2008 à 20:28**

Ce qui est surprenant, c'est que vous n'ayiez pas pensé à aller voir une Assistante Sociale

Par **nous60**, le **05/07/2008 à 09:02**

on l'a fait mais nous a pas plus aidez

Par **domi**, le **05/07/2008 à 09:28**

393 euros et 6 enfants ?? si vous n'aviez réellement pas de revenus vous devriez toucher le

RMI ! et avec 6 enfants à charge940 euros pour 1 couple et 2 enfants à charge et 179 euros par enfant supplémentaire ! Donc si l'AS ne peut pas vous aider c'est qu'il y a d'autres revenus ! On ne laisserait pas une famille avec 393 euros de revenus, d'autant que comme je vous le dis le RMI couple + 2 enfants est de 940 euros ; ce que vous devez toucher si on enlève les 4 enfants pour lesquels vous dites ne pas recevoir de prestation .A savoir que si vous êtes bénéficiaire du RMI vous avez en plus le droit à la CMU , et le loyer est pris en charge par la CAF. Nous avez -vous tout dit ???

Par **Marion2**, le **05/07/2008 à 10:02**

Je suis tout à fait de votre avis domi

Par **nous60**, le **05/07/2008 à 11:38**

j'ai pas le droit au rmi ce dossier a ete fait avec une assistante sociale mais j'ai la cmu

Par **nous60**, le **05/07/2008 à 11:40**

ce que je veux savoir c'es si la caf a le droit de suspendre des droits suite a un enlevemments d'enfants??????????

Par **Marion2**, le **05/07/2008 à 11:42**

Donnez un maximum d'explications si vous voulez que l'on vous aide.rnVous dites ne pas avoir droit au RMI. rnVous-même ou votre conjoint travaillez vous ? rnD'où proviennent les 393€ que vous dites percevoir ?

Par **domi**, le **05/07/2008 à 11:43**

Bien sûr qu'elle en a le droit puisque vous n'aviez pas les enfants à votre charge ! Comment se fait -il que vous n'ayiez pas le droit au RMI ?

Par **Marion2**, le **05/07/2008 à 11:44**

Si la CAF a suspendu vos droits, c'est qu'elle avait sûrement de bonne raisons

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:46**

ce que je perçois ce sont mes trois filles mais mon mari a 4 enfants de son ex concubinages et ce sont les prestations des 4 enfants de mon mari qui nous ont été suspendues due au rapt des ses 4 enfants par son ex compagnon je n'ai pas le droit au rmi car je n'ai pas travaillé pendant les 4 mois avant ma demande c'est l'assistante sociale qui m'a dit et si on le fait on a le droit à 153 euro d'après l'assistante sociale

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:49**

mais la mère n'a pas la garde elle a fait un rapt d'enfants et c'est normal que la CAF arrête tout et maintenant pourquoi elle ne remet pas nos droits en place on a fourni tous les papiers nécessaires

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:53**

Pour percevoir le RMI, il faut avoir minimum 25 ans, ne pas avoir de ressources ou des ressources inférieures au montant du RMI.
Vous avez donc droit au RMI, à moins que votre mari ne travaille !
Si la CAF ne débloque pas les prestations et si l'Assistante Sociale dit qu'elle ne peut rien faire, c'est qu'il y a une raison !!!

Par **domi**, le **05/07/2008** à **11:57**

Pourriez-vous détailler la situation plus clairement ? âge des enfants, des conjoints, qui travaille dans le foyer, combien d'enfants à votre charge, à celle de votre mari.....car pour l'instant votre explication est plus que floue !

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:58**

moi j'ai plus de 25 ans et mon mari aussi
quand à la CAF je ne sais rien de plus
mais je trouve pas bien tout ça
on rame et personne ne nous dit quoi que ce soit

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:59**

Répondez aux questions de domi si vous voulez qu'on vous aide :

Par **domi**, le **05/07/2008** à **12:04**

est-ce que quelqu'un de votre foyer a un emploi ? quels sont les ages des enfants???????